

BUREAU COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°06_BR_2018_CCDS

ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE PARIACABO

Séance du 05 juillet 2018

Date de convocation : 28 juin 2018

L'an deux mil dix-huit et le cinq juillet à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la CCDS, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Didier BRIOLIN, Stéphane ANTOINETTE, Christian PITTA, Emilie VENTURA-CLET, Vanessa BOIS-BLANC-CHASE, Gilles DUFAIL, Enrico WILLIAM

Absents excusés:

Absents non excusés:

Denis BURLLOT, France CLET-COURAT, Pierre HO-WEN-SZE

Membres du Bureau Communautaire formant la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

«Dans le cadre de la gestion des espaces verts situés aux abords de l'aire de transfert et des zones de stockage des encombrants, en date du 18 mai 2018, un marché à procédure adaptée a été lancé pour la réalisation des prestations suivantes :

Entretien et débroussaillage des espaces verts intérieurs et extérieurs du site :

- intérieur : zone aux alentours du bungalow d'accueil et de stockage, zone longeant le pont bascule, zones aux alentours de l'aire de transfert
- extérieur : 2 bandes de 500 mètres de long à partir de la clôture d'entrée du site de part et d'autre du chemin d'accès.

Cette prestation comprend également le piquetage des déchets susceptibles de se trouver dans les zones de débroussaillage. Fréquences indicatives d'intervention :

- Tous les mois de novembre à juin
- Tous les deux mois de juillet à octobre

Le jugement des offres s'est fait sur la base des critères suivants avec leur pondération :

- Prix : 70% / Valeur technique : 30%

Enveloppe dédiée :

- 15 000€ (1 an)

La date limite de réception des offres a été fixée au 11 juin 2018 à 12h00.

Suite à la parution de l'avis d'appel public à la concurrence, une candidature a été enregistrée :

- POLYMULTISERVICES+

Une offre est arrivée hors délai.

L'offre a fait l'objet d'une analyse approfondie et d'une évaluation sur la base des critères d'attribution définis dans le règlement de consultation et indiqués en page 1.

Au vu de la proposition de la Commission MAPA réunie le 3 juillet 2018, je vous demande de bien vouloir délibérer comme suit :

ATTRIBUER l'accord-cadre pour l'entretien des espaces verts de Pariacabo à la société POLYMULTISERVICES+, pour un montant maximum annuel de **15 000,00 € (quinze mille euros)**.

AUTORISER le Président à **SIGNER** l'accord-cadre pour l'entretien des espaces verts de Pariacabo avec la société POLYMULTISERVICES+ et, toutes les pièces relatives à cette affaire.»

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier l'article L.5211-5 III ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27 ;

Vu l'arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23 novembre 2010 de Monsieur le Préfet de Guyane, portant création de la Communauté de Communes des Savanes ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Savanes ;

Considérant que la Communauté de communes des savanes est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire communautaire depuis le 1^{er} janvier 2011 ;

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2013 la Communauté de communes des Savanes s'est substituée de plein droit aux communs membres pour les contrats conclus relatifs à cette compétence ;

Vu l'avis de la Commission MAPA du 03 juillet 2018 ;

Vu le rapport de présentation ;

Après avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

Article 1^{er} : DE DONNER ACTE de son rapport au Président.

Article 3 : D'ATTRIBUER l'accord-cadre pour l'entretien des espaces verts de Pariacabo à la société POLYMULTISERVICES+ pour un montant maximum annuel de **15 000,00 € (quinze mille euros) TTC**

Article 3 : AUTORISER le Président à **SIGNER** l'accord-cadre pour l'entretien des espaces verts de Pariacabo avec l'entreprise POLYMULTISERVICES+ et, toutes les pièces relatives à cette affaire.

Vote : -Nombre de conseillers en exercice : 11 - Quorum : 6 -Nombre de conseillers présents : 8 -Nombre de procurations : 0 -Nombre de votants : 8 -Pour : 8 -Contre : 0 -Abstention(s): 0

Fait et délibéré à Kourou, le 5 juillet 2018

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,



François RINGUET

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: jeudi 19 juillet 2018 12:45
À: tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; Ghislaine STANISLAS
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF973-200027548-20180719-17229.xml; 973-200027548-20180705-06_BR_2018_CCDS-DE-1-2_17271.xml

Accusé de réception



Acte reçu par: Préfecture de la Guyane

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2018-07-19

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

N° de SIREN: 200027548

Numéro Acte de la collectivité locale: 06_BR_2018_CCDS

Objet acte: ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE PARIACABO

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 1.1-Marchés publics

Identifiant Acte: 973-200027548-20180705-06_BR_2018_CCDS-DE
